

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 52 (1990)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Agriculture biologique : frais de reconversion  
**Autor:** Freyer, Bernd / Meyer, Armin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1084742>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Agriculture biologique: frais de reconversion**

Bernd Freyer, Armin Meyer, IRAB

**Les différentes directions de l'agriculture biologique se sont données des directives communes dans le cadre de l'Association des groupements de producteurs biologiques suisses (AGPBS) et ont obtenu une plate-forme à l'OLMA de cette année, dans le cadre d'une exposition spéciale, en vue de se profiler parmi les diverses méthodes agricoles de production et de gagner la faveur de clients potentiels.**

**Cet article de Bernd Freyer et Armin Meyer, deux collaborateurs de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique d'Oberwil, fait la lumière sur la question des frais lors de la reconversion de la méthode d'exploitation «traditionnelle», respectivement «intégrée» à la méthode «biologique». Les réflexions à faire dans ce cas sont similaires à celles qu'il faut avoir lors de chaque changement d'orientation de l'exploitation, notamment à l'occasion d'assez grands projets de construction ou lors de reprise du domaine. (réd.)**

L'agriculture biologique, conformément aux directives de l'Association des groupements de

producteurs biologiques suisses (AGPBS), est considérée actuellement comme la forme d'agri-



*L'industrie des machines agricoles a réagi à la tendance vers la régulation mécanique des mauvaises herbes et les soins aux cultures en mettant au point un large éventail d'outils. Il est entre autres incontestable que le contournement des méthodes chimiques en production intégrée est aussi dû au rôle de pionnier de l'agriculture biologique.*

*Ce n'est pas tant dans la mécanisation en culture des champs, mais plutôt dans des constructions dans l'aire de la ferme que les grands investissements sont consentis lors d'une reconversion de l'exploitation.*

culture la plus respectueuse de l'environnement. De plus en plus de familles choisissent cette forme d'exploitation. Contrairement à la «production intégrée», l'usage des produits phytosanitaires traditionnels, d'engrais azotés minéraux et d'engrais minéraux rapidement solubles est interdit. Pour la garde des animaux, l'achat de la nourriture est limité à 20% des besoins en aliment. La santé des animaux est améliorée en premier lieu par une forme de détention conforme aux besoins spécifiques et d'autres mesures préventives. Seuls des aliments et des concentrés médicamenteux choisis sont autorisés. La charge animale ne doit pas dépasser 2,5 UGBF par ha. Ainsi, lors d'utilisation correcte des engrains de ferme organiques et de réalisation d'un assolement varié, il est possible d'éviter le lessivage des éléments nutritifs dans les eaux superficielles et la nappe phréatique.

Pour les exploitations qui désirent se reconvertis, la question des frais de changement de structure de l'exploitation se pose.

## **Machines et outils**

La détermination des frais d'investissement pour les machines fait partie d'une planification globale de l'exploitation. D'abord, il faut enregistrer l'équipement en machines à l'aide d'un inventaire des machines et vérifier leur état technique. L'inventaire des ma-

chines requis peut se grouper comme suit:

- Les machines nécessaires pour la conduite générale de l'exploitation (exemples: tracteur, charrue, herse, remorque).
- Les machines requises tout spécialement dans les méthodes de culture de l'exploitation écologique (exemples: herse-étrille, outils de binage, épandeur de fumier de précision).
- Les machines nécessaires pour la création de nouvelles méthodes de culture (exemples: cultures maraîchères de plein champ, transformation, vente à la ferme ou stand de marché).

En outre, sont également enregistrées les machines qui ne sont plus nécessaires (exemples: pulvérisateurs, machines à récolter les betteraves sucrières).

La décision en faveur de la reconversion de l'exploitation est la plupart du temps une décision en faveur d'une poursuite à long terme de l'agriculture. Il sera possible de maîtriser des investissements différés pendant des années. Ceci signifie que durant la

phase de reconversion, on consent à des investissements qui ne doivent pas être attribués directement à l'agriculture biologique. Dans une enquête auprès de sept exploitations reconvertis en RFA, on a dépensé par exemple en moyenne 41% des frais d'investissement (investissements pour les bâtiments et machines durant 3 ans) pour l'achat de tracteurs (Freyer, 1990). Plus l'état des bâtiments et des machines est mauvais dans la situation de départ, plus les frais pour une reconversion sont élevés.

Les machines requises pour le travail du sol se distinguent à peine de celles de la méthode d'exploitation traditionnelle. Dans les deux systèmes de culture, on utilise entre temps un large éventail d'outils de travail du sol. Ceci n'occasionne généralement pas de frais spécifiques supplémentaires de reconversion.

Des différences apparaissent dans les diverses méthodes de production en ce qui concerne la régulation des mauvaises herbes et les engrains de ferme.

Les semoirs doivent également remplir des exigences très élevées pour ce qui est du dépôt de

la semence, ce qui nécessite un investissement dans certaines exploitations (Fr. 5000.- – 10'000.-). Dans les zones climatiques particulières, le recours à l'irrigation est indispensable en agriculture biologique également.

Pour de nombreuses exploitations, une mécanisation performante de la récolte et de la conservation des fourrages grossiers est de nos jours normale. En agriculture écologique, elle revêt une importance particulière, car l'objectif de l'agriculture biologique est une performance élevée à partir du fourrage de base en utilisant le moins de concentré possible. En conséquence, les exigences au niveau de la qualité du fourrage de base sont élevées.

Si de nouvelles méthodes sont adoptées, l'étendue de la culture et le travail supplémentaire occasionné sont décisifs pour savoir si l'achat de nouvelles machines entre en question du point de vue de l'économie d'entreprise. Si la surface cultivée augmente, l'achat d'outils propres est indispensable. Auparavant, l'utilisation d'outils empruntés sur de petites surfaces peut aider à faire le choix entre l'un ou l'autre outil.

**Tableau 1: Frais pour les investissements liés à la reconversion**

Travail	outil	valeur neuve
Régul. des adventices	Herse-étrille	Fr. 2500 – 7000
	Outil de binage	Fr. 6000 – 8000
	Brosse de binage	Fr. – 10000
	Brûleur pour désherber	Fr. 2000 – 12000
Fumure	Epandeur de fumier de précision	Fr. 9000 – 18000
	Répartiteur de purin de précision	Fr. 14000 – 20000
Capacité de stockage	Fumier solide	Fr. 120 – 180/m <sup>2</sup>
	Lisier complet	Fr. 100 – 400/m <sup>3</sup>

**Avant d'investir, il faut d'abord se poser les questions suivantes:**

- Des outils présents peuvent-ils être transformés?
- Des outils présents peuvent-ils être utilisés comme alternative?
- La décision en faveur d'une méthode de culture a-t-elle été bien pensée?
- L'étendue de la surface autorise-t-elle l'investissement?
- Une utilisation en commun des machines est-elle possible?

- **Le recours à un entrepreneur de travaux agricoles est-il possible, plus avantageux et praticable au niveau de l'économie du travail?**
- **Un outil d'occasion ne fait-il pas tout aussi bien l'affaire?**
- **Le choix entre plusieurs outils est-il justifié?**

Ce faisant, il ne faut pas sous-estimer que même sur les plus petites surfaces, on ne pourra pas renoncer à l'emploi de machines (légumes de plein champ, pommes de terre, culture d'herbes aromatiques et médicinales). De nombreuses personnes ayant procédé à une reconversion se sont trompées en ce qui concerne le volume de travail.

## Bâtiments et installations

Les nouveaux investissements requis en bâtiments et installations peuvent se diviser suivant un schéma similaire à celui des frais pour les machines:

- Eventuels assainissements de bâtiments qui ont été délaissés au cours des années passées.
- Modifications des bâtiments et installations que nécessite spécialement la reconversion à l'agriculture biologique (exemple: adaptation à des systèmes de détention respectueux des animaux, agrandissement de la capacité d'entreposage des engrains de ferme).
- Modifications des bâtiments et installations occasionnées par l'adoption de nouvelles branches d'exploitation et procédés de production (exemples: entrepôt pour les fruits, céréales, légumes, etc., locaux de transformation, local de vente pour la vente à la ferme, instal-

lations de séchage pour les céréales, etc.).

Les bâtiments qui ne peuvent plus être utilisés conformément à l'objectif original (exemple: place de porcs vides lors d'occupation animale élevée avant la reconversion) doivent être transformés de manière appropriée pour une nouvelle utilisation (p.ex. entrepôt pour les sarclées, local de vente).

Fréquemment, des modifications architecturales s'imposent déjà pour des raisons d'économie du travail. Pourtant, du fait que des décisions fondamentales pour l'avenir de l'exploitation (p.ex. reprise de l'exploitation) n'ont pas encore été prises, l'optimisation des conditions d'économie du travail est entreprise en même temps que la reconversion.

Pour de nombreuses exploitations, la transformation ou la nouvelle construction d'étables en vue de permettre une méthode de détention conforme aux besoins spécifiques, telle que l'ont prescrits les directives de l'AGPBS, peut être un obstacle financier à la reconversion de l'exploitation. Avant d'entreprendre une transformation d'étable, un travail de planification pour l'ensemble de l'entreprise doit être fourni en tenant compte de la surface totale de l'exploitation à l'avenir, du contingentement laitier, des types de fourrage (ensilage, foin), des quantités d'engrais de ferme produites et des canaux d'écoulement visés. Les modifications des bâtiments sont presque toujours irréversibles. Ce sont des décisions pour de longues périodes de temps. C'est pourquoi il faut associer à ce processus de décision toutes les personnes vivant dans l'exploitation.

Des méthodes de transformation des céréales, du lait et de la vian-

de se rencontrent souvent sur les exploitations travaillant selon les principes écologiques. Il est presque impossible de réunir des indications sur les frais des installations, car ils diffèrent fortement en fonction du volume de production. La condition sine qua non à l'adoption d'une telle méthode est toutefois un local avec de l'eau et de l'électricité, des sols et des parois si possible carrelés et permettant d'assurer des conditions d'hygiène irréprochables. En fonction de la taille et de la prestation propre, les frais d'aménagement s'échelonnent entre Fr. 5000.- et 20'000.-.

Pour la commercialisation à la ferme, il s'agit d'aménager des entrepôts qui garantissent des conditions de stockage spécifiques au produit, ainsi qu'un local de préparation et de vente. En général, les installations peuvent être fabriquées soi-même simplement et à peu de frais. L'aménagement du local devrait être agréable à l'œil. En tant qu'équipement de base, il est nécessaire de disposer d'étagères, d'une table de vente et d'une balance.

Non seulement pour la vente directe, mais aussi lors de livraison au commerce de détail et au commerce de gros, il est usuel que les exploitations disposent d'installations de séchage, de nettoyage et d'ensachage des céréales, soit individuelles, soit en communauté avec d'autres exploitations.

## Remarques

Lors de la détermination des priorités et du moment des investissements, il faut décider pour chaque exploitation en tenant compte des exigences posées par les directives de l'AGPBS. Il faut donner la préférence aux

branches d'exploitation dont on peut attendre une augmentation de revenus considérable, grâce aux investissements lors de la reconversion ou aux branches pouvant contribuer à un allégement considérable du point de vue de l'économie du travail. Il faut également tenir compte des possibilités financières.

Il n'existe pas de réponse globale à la question des frais supplémentaires liés à la reconversion. Ceux-ci dépendent dans une large mesure de la structure de l'exploitation dans la situation initiale. Plus l'exploitation est éloignée des objectifs de l'agriculture biologique, plus les frais supplémentaires pour la reconversion seront élevés. Les conséquences importantes sur le résultat de l'exploitation et les investissements requis dépendent du degré de la modification de la structure d'exploitation. Dans les exploitations structurées de manière insuffisamment variée, de nouvelles cultures seront la plupart du temps introduites pour des raisons de technique d'assolement et de protection préventive des plantes. Ceci est inévitablement lié à des frais supplémentaires. Dans le cadre du renouvellement usuel du parc des machines, les acquisitions de machines et d'outils spéciaux peuvent s'effectuer à des prix raisonnables lorsque l'exploitation dispose déjà d'un bon équipement au niveau de la technique de travail. Par contre, l'adaptation ou la nouvelle construction de bâtiments a des conséquences beaucoup plus significatives, car les frais sont souvent élevés et il n'est pas toujours possible, jusqu'à ce jour, d'obtenir un prix «bio» dans le domaine de la commercialisation des produits d'origine animale.

Une reconversion à la méthode d'exploitation écologique est-elle liée à des dépenses élevées? Du point de vue de l'exploitation, on peut certainement répondre dans de nombreux cas par «oui».

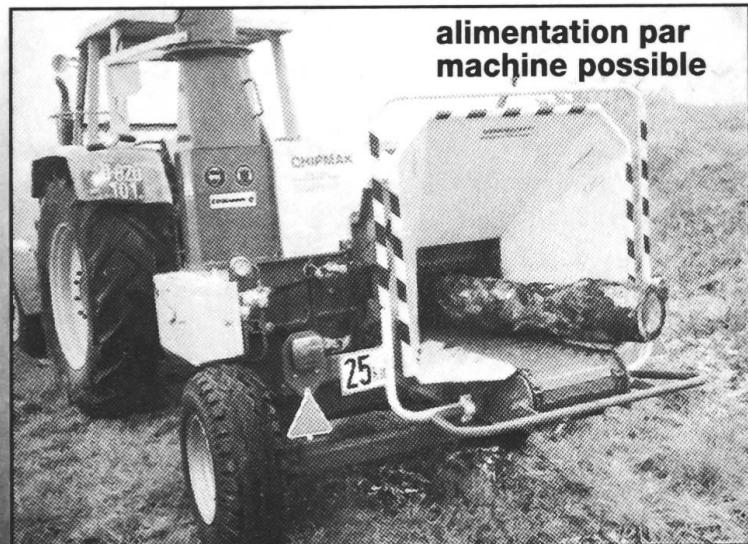
Cependant, du point politique et social, le financement de la reconversion à la méthode écologique d'exploitation n'est certainement pas un facteur de frais que l'on pourrait éliminer.

## SOCIÉTAIRES

assitez nombreux aux manifestations de votre Section!

### CHIPMAK

La nouvelle génération de machines à broyer



alimentation par machine possible

- Alimentation automatique par tapis transporteur, entrée du compressage breveté, entrée de direction Chiptronic pour économiser votre tracteur.

Tous les avantages avec le CHIPMAK. Vous avez du bois jusqu'à 30 cm (8 - 120 mm fendu), broussailles ou des verdures à détruire . . .

Téléphonez-nous simplement!



Iseli & Co AG  
Fabrique de machines  
6247 Schötz LU  
Tél. 045 71 22 22  
Fax 045 71 46 22